

## **RECRUTEMENT DES COORDONNATEURS**

**d'ULIS collèges, personnels du 1<sup>er</sup> degré**

**Rentrée scolaire 2015-2016**

Mesdames et Messieurs les enseignants

Date : 30 mars 2015

Veillez trouver les documents ci-joints :

- Note DIPE du 25 mars 2015
- Fiche de candidature
- Fiche de profil de poste

Aix-en-Provence, le 25 mars 2015



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Note à l'attention des **secrétaires généraux**  
de DASEN

**Objet :** Recrutement des coordonnateurs d'ULIS collèges et lycées, personnels des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés – Rentrée scolaire 2015/2016  
**Référence :** Circulaire n° 2010-088 du 18/06/2010

**Rectorat**

**Division des personnels  
enseignants**

Dossier suivi par  
David LAZZERINI  
Téléphone  
04 42 91 73 65  
Fax  
04 42 91 70 09  
Mél.  
ce.dipe  
@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye  
13621 AIX EN PCE  
Cedex 1

En complément de la note du 24 mars 2015, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous la liste des postes vacants de coordonnateurs d'ULIS en collèges et lycées pour la rentrée 2015.

Code	Type	Intitulé de l'ULIS	Dénomination	Ville
0050025A	CLG	TFC	MAUZAN	GAP
0050519M	CLG	TFC	GARCINS (LES)	BRIANCON
0130065A	LP	TFC	LA VISTE	MARSEILLE 15ème
0130068D	LP	TFC	CAMILLE JULIAN	MARSEILLE 11ème
0131610E	CLG	TFC	VINCENT VAN GOGH	ARLES
0131885D	CLG	TED	VALLON DES PINS	MARSEILLE 15ème
0132312T	CLG	TFC/TSLA	ANDRE MALRAUX	MARSEILLE 13ème
0132410Z	LGT	TFC	M. GENEVOIX	MARIGNANE
0133765X	CLG	TFC	MARC FERRANDI	SEPTEMES LES VALLONS
0841099N	CLG	TFC	VICTOR SCHOELCHER	STE CECILE LES VIGNES
0840762X	CLG	TFC	BARBARA HENDRICKS	ORANGE

Les personnels du 1<sup>er</sup> degré souhaitant candidater devront le faire au moyen de la fiche de candidature jointe à la présente note et utilisée pour le 2<sup>nd</sup> degré (annexe 8 : « Fiche de candidature pour les postes à compétences requises »),

L'annexe 8, dûment complétée, devra être retournée au rectorat, à la Division des Personnels Enseignants, Bureau de la coordination du mouvement, **avant le 7 avril 2015, délai de rigueur.**

Il est conseillé aux candidats de prendre contact avec le(s) chef(s) d'établissement concerné(e) pour connaître le projet d'établissement et celui de l'ULIS.

Je vous demande de porter à la connaissance des personnels du 1<sup>er</sup> degré la liste des postes vacants, la fiche de poste ainsi que ces modalités de candidatures.

Pour le Recteur et par délégation  
Le Chef de la Division des personnels Enseignants

David LAZZERINI



PJ : - Fiche de profil de poste  
- Fiche de candidature

Copie : IEN ASH Conseillère technique  
IEN ASH départementaux

FICHE DE PROFIL DE POSTE  
**Enseignant coordonnateur d'ULIS**  
***Unité localisée pour l'inclusion scolaire***

**Rectorat Aix-Marseille**  
Scolarisation des élèves  
en situation de handicap

**Textes de référence :**

- Loi n° 2005-102 du 11.02.2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Articles D. 351-3 à D.351-20 du code de l'éducation précisant les modalités de mise en œuvre des parcours de formation des élèves présentant un handicap
- Circulaire n° 2010-088 du 18.06.2010 BO n°65 du 15.07.2010 relative à la scolarisation des élèves handicapés au sein du dispositif collectif d'un établissement du second degré

**Public :** Elèves en situation de handicap, présentant des troubles des fonctions cognitives ou mentales, (dont les troubles spécifiques du langage écrit et de la parole), orientés par la MDPH.

*Il est recommandé de prendre l'attache du chef d'établissement pour connaître le projet particulier de l'ULIS.*

**Objectifs visés :**

L'ULIS constitue un dispositif collectif au sein duquel certains élèves en situation de handicap se voient proposer une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins spécifiques et permettant la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation.

En lycée professionnel, elle a pour objectif de rendre accessibles aux élèves handicapés les formations qui sont dispensées dans l'établissement de rattachement ou dans le réseau des établissements du bassin concernés par le projet.

**Rôle du coordonnateur :**

Sous la responsabilité du chef d'établissement,

- ✓ Construire une organisation pédagogique du dispositif, adaptée aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap
- ✓ Organiser le travail des élèves en situation de handicap en fonction des indications portées sur leur projet personnalisé de scolarisation (PPS) et en lien avec l'équipe de suivi de scolarisation (ESS)
- ✓ Concevoir un projet pour l'ULIS permettant d'articuler les projets personnalisés de scolarisation au projet de l'établissement
- ✓ Proposer l'adaptation des enseignements en référence aux objectifs du socle commun
- ✓ Favoriser et coordonner la scolarisation individuelle au sein de l'établissement
- ✓ Organiser le travail de l'AVS au sein du dispositif et de l'établissement

**Missions principales :**

- ✓ Concevoir un enseignement adapté aux élèves en situation de handicap lors de regroupement ou dans la classe de référence
- ✓ Veiller au renseignement du livret personnel de compétences tout au long de leur parcours
- ✓ Contribuer à la construction du projet d'orientation et à l'accès aux dispositifs de droit commun pour ces élèves
- ✓ Se constituer comme personne-ressource pour l'établissement

**En lycée professionnel :**

- ✓ Développer, notamment, des actions destinées à construire des compétences relatives à la vie sociale et professionnelle
- ✓ Veiller à la continuité du projet de formation et d'insertion professionnelle en lien avec les différents partenaires

**Activités particulières liées au poste :**

- ✓ Participer aux réunions de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) de chaque élève handicapé
- ✓ Rédiger, sous l'autorité du chef d'établissement, un rapport d'activités s'attachant à rendre compte du projet de l'ULIS et de son impact sur la scolarité des élèves concernés

**Obligations de services :**

Obligation réglementaire de service du corps d'origine et HSE au titre du suivi et de la coordination des projets des élèves

<b>Compétences spécifiques et qualités attendues liées au poste</b>
---

**L'enseignant coordonnateur d'ULIS est un enseignant spécialisé du premier ou second degré, titulaire du CAPA-SH ou du 2 CA-SH, dans l'option la mieux adaptée au dispositif (ou en cours de formation).**

Les candidatures sont ouvertes aux professeurs des écoles du département où le poste est vacant et aux professeurs des collèges et lycées de toutes les disciplines.

- ✓ Avoir une bonne connaissance du cadre réglementaire
- ✓ Savoir analyser l'impact de la situation de handicap, et plus particulièrement des troubles des fonctions cognitives sur les processus d'apprentissage
- ✓ Etre en mesure de mettre en œuvre les situations d'apprentissage et les adaptations pédagogiques en réponse à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap
- ✓ Savoir travailler en équipe pluri-catégorielle, avoir une expérience du travail en partenariat avec les services d'éducation ou de soin, les personnels médicaux et paramédicaux
- ✓ Disposer d'une bonne maîtrise de l'outil informatique

**En lycée professionnel**

- ✓ Avoir une connaissance des parcours de formation et de qualification professionnelle

**Qualités attendues**

- ✓ Bonne capacité de communication
- ✓ Disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative, engagement
- ✓ Savoir faire preuve de discrétion dans le strict respect de l'obligation de réserve professionnelle

*Les enseignants qui souhaitent obtenir de plus amples renseignements sont invités à prendre contact avec l'IEN-ASH du département.*